



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



EVALUATIONS EN HISTOIRE-GEOGRAPHIE POUR LA SESSION DU BACCALAUREAT 2021 (Lycée, rentrée 2019)

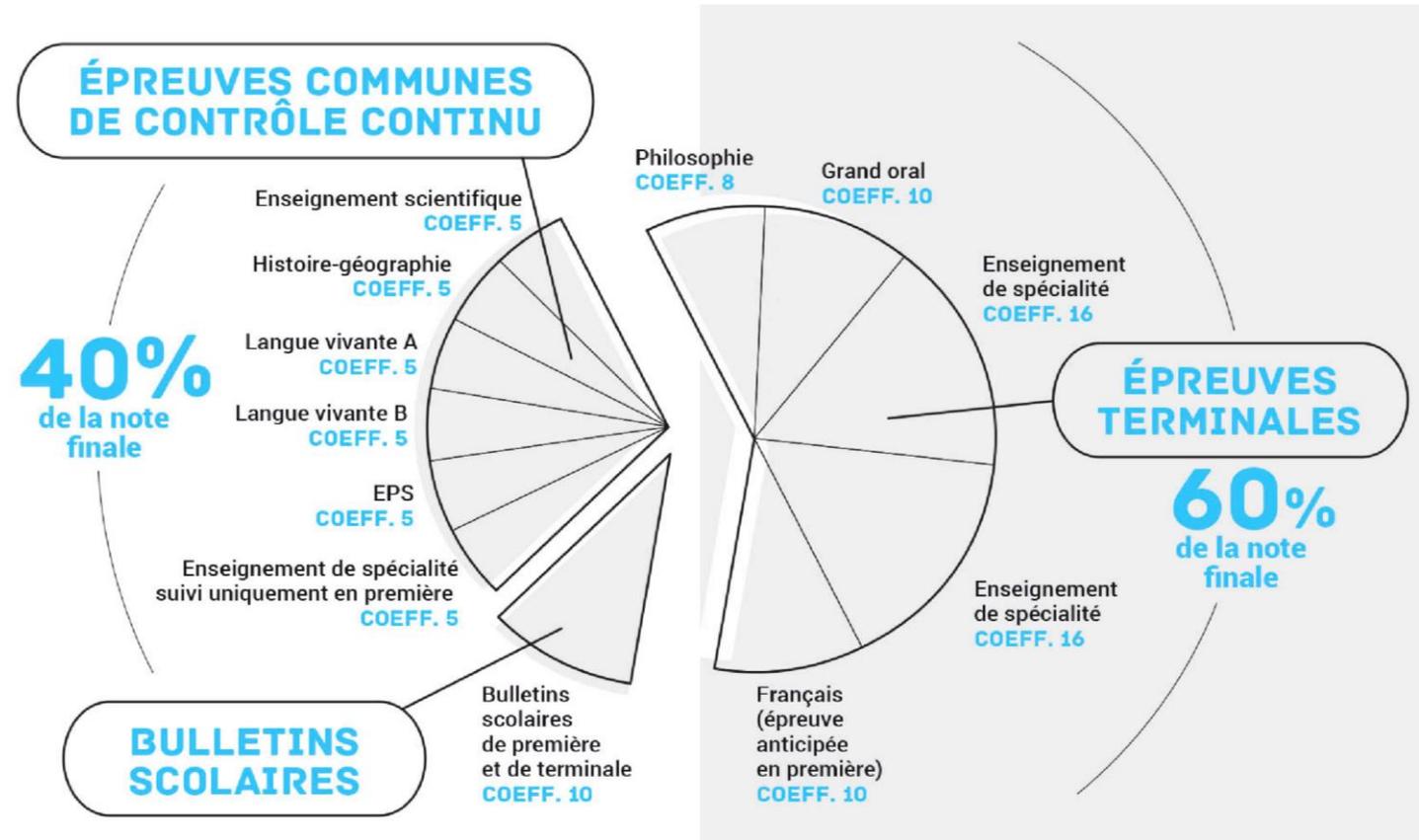
B.O. n° 17 du 25 avril 2019

Jean-Marc PRIEUR
IA-IPR d'histoire-géographie
jean-marc.prieur@ac-guyane.fr

- **ORGANISATION GENERALE DU BACCALAUREAT 2021**

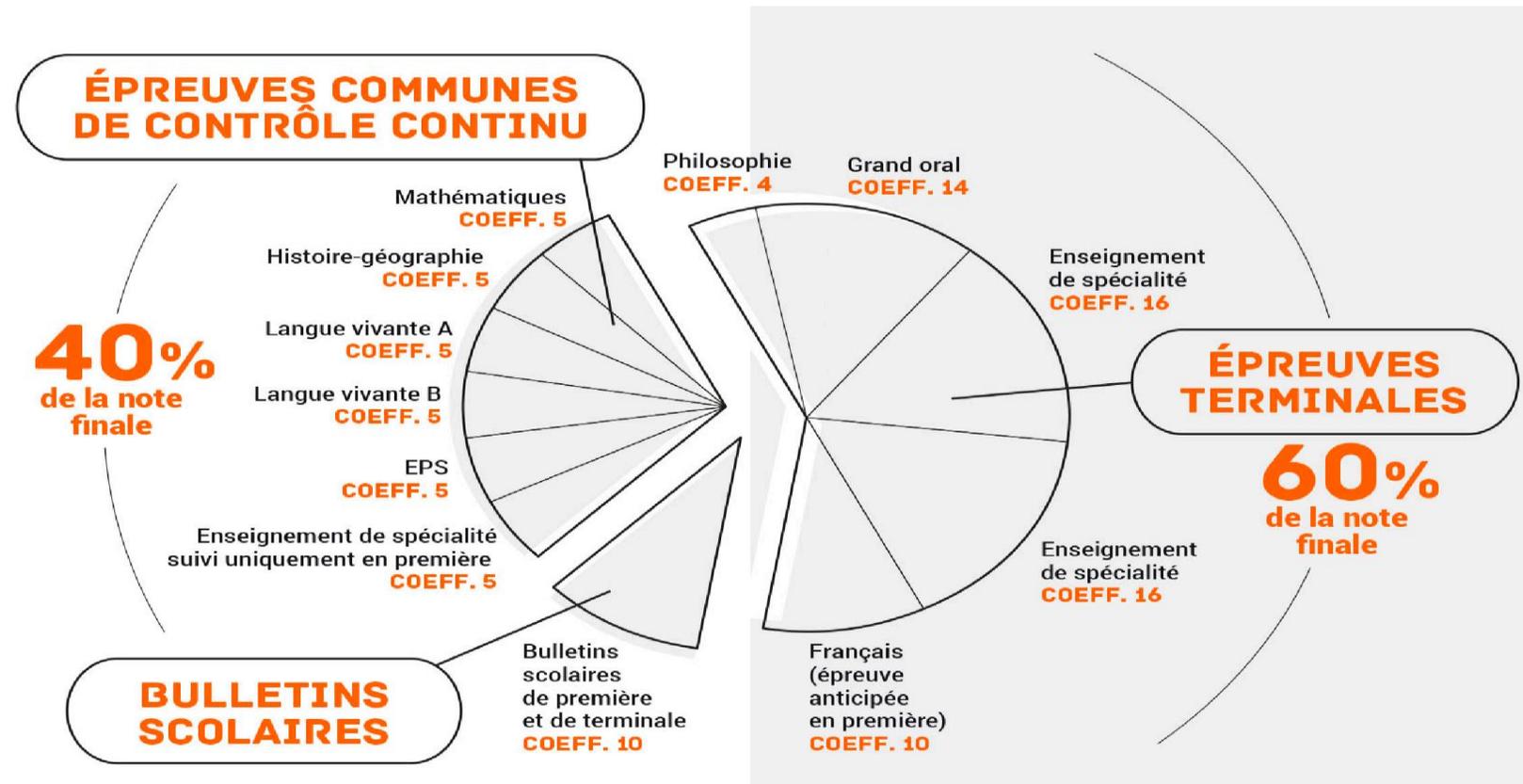
1 – Les épreuves du baccalauréat 2021

Les épreuves du nouveau baccalauréat général



1 – Les épreuves du baccalauréat 2021

Les épreuves du nouveau baccalauréat technologique



1 – Le calendrier

Les périodes d'épreuves communes de contrôle continu

- ✓ **2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2019-2020 : deux séquences d'épreuves communes de contrôle continu en classe de première.**
- ✓ **2^{ème} trimestre de l'année scolaire 2020-2021 : une séquence d'épreuves communes de contrôle continu.**

2 – Les enseignements faisant l'objet d'épreuves communes de contrôle continu

Ces ECCC portent sur les enseignements étudiés par l'élève en classes de première et de terminale qui ne font pas l'objet d'une épreuve terminale.

	Première, 2 ^{ème} trimestre	Première, 3 ^{ème} trimestre	Terminale, 2 ^{ème} trimestre
Voie générale	Histoire-géographie LV A LV B	Histoire-géographie LV A LV B Enseignement scientifique (1) Enseignement de spécialité non poursuivi en terminale (1)	Histoire-géographie LV A LV B Enseignement scientifique
Voie technologique	Histoire-géographie LV A LV B Mathématiques	Histoire-géographie LV A LV B Mathématiques Enseignement de spécialité non poursuivi en terminale	Histoire-géographie LV A LV B Mathématiques

3 – Le déroulement des épreuves communes de contrôle continu

La banque nationale numérique de sujets

Objectifs :

- Construire une banque nationale numérique de sujets qui sera simple de mise en œuvre.
- Se détacher des exigences de l'épreuve finale (esprit des épreuves).

Avant : Constituer la banque de sujets

- Chaque discipline va alimenter cette banque. La répartition globale de la charge de travail se fera entre les académies.
- Il est prévu un maximum de 300 sujets par enseignement. Toutefois, les disciplines avec moins d'effectifs nécessitent moins de sujets.
- Les sujets seront ouverts pour les disciplines à gros effectifs ; ils ne le seront pas pour les disciplines rares.

3 – Le déroulement des épreuves communes de contrôle continu

Pendant : Organisation et déroulement des épreuves communes de contrôle continu

- L'enseignant choisit le sujet en fonction de l'avancement de la classe.
 - Plusieurs sujets par établissement peuvent être choisis pour un enseignement. En effet, l'organisation des évaluations relève du Conseil d'administration de l'établissement ⇔ autonomie des établissements.
 - Les sujets sont choisis tels quels (pas de modifications possibles) ⇔ Correction dématérialisée.
 - La durée des épreuves est de deux heures.
 - Le contrôle continu ressemble à des bacs blancs, avec en plus :
 - Banque nationale de sujets ;
 - Correction par d'autres enseignants que ceux de l'élève ;
 - Anonymat.
 - La copie corrigée devient un outil de dialogue avec les familles.
- La note communiquée aux élèves est la note après commission d'harmonisation.

3 – Le déroulement des épreuves communes de contrôle continu

Répartition des tâches :

Niveau national	Etablissement	DEC	Inspecteurs et enseignants
Définit les périodes de contrôle continu.	<p>Le chef d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- organise les ECCC (choix des périodes par rapport aux indications nationales) ;- convoque les enseignants et les élèves. <p>Le chef d'établissement devient le chef de centre.</p>	<p>Les DEC sont soutiens aux chefs d'établissement :</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposent aux chefs d'établissement des professeurs extérieurs à l'établissement si l'établissement n'en dispose pas suffisamment ;- S'occupent des candidats individuels.	<p>Enseignants : correction.</p> <p>Commission d'harmonisation :</p> <ul style="list-style-type: none">- présidée par le Recteur ou la personne qu'il désigne ;- composée de l'IA-IPR et d'enseignants. <p>Elle siège en fin de trimestre sur l'ensemble des notes et des épreuves.</p>

Épreuves communes de contrôle continu d'histoire géographique - session 2021 de l'examen du baccalauréat (Extraits du B.O. n°17 du 28 avril 2019)

- **A. Voie générale**
- Objectifs de l'évaluation
- Les épreuves communes de contrôle continu ont pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à :
 - - mobiliser, au service d'une réflexion historique et géographique, des connaissances fondamentales pour la compréhension du monde et la formation civique et culturelle du citoyen ;
 - - rédiger des réponses construites et argumentées, montrant une maîtrise correcte de la langue ;
 - - exploiter, organiser et confronter des informations ;
 - - analyser un document de source et de nature diverses ;
 - - comprendre, interpréter et pratiquer différents langages graphiques.

- **Classe de première : première et deuxième épreuves**
- **Durée : 2 heures**
- **1re partie : réponse à une question problématisée**
- Il s'agit d'une réponse rédigée et construite. Le candidat doit montrer qu'il a acquis des capacités d'analyse, qu'il maîtrise des connaissances, sait les sélectionner et les organiser de manière à répondre à la problématique de la question.
- L'intitulé de la question suggère des éléments de construction de la réponse.
- **2e partie : analyse de document(s) ou réalisation d'une production graphique**
- L'analyse de document(s) est accompagnée d'une consigne suggérant une problématique et des éléments de construction de l'analyse. Le ou les document(s), en histoire comme en géographie, comporte(nt) un titre et, si nécessaire, un nombre limité de notes explicatives.
- Lorsque la production graphique est un croquis, **ce croquis est réalisé à partir d'un texte élaboré pour l'exercice** qui présente une situation géographique. Un fond de carte est fourni.
- Le titre et l'organisation du texte indiquent de grandes orientations pour la réalisation du croquis.
- Dans le cas d'une autre production graphique, les consignes et les données servant à l'élaboration de cette production sont fournies avec l'exercice.
- **Remarques générales :**
- - si la première partie du sujet porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie et (ou) inversement ;
- - si la première partie de la première épreuve de contrôle continu est en histoire, la première partie de la deuxième épreuve est en géographie et inversement.

- **Classe de terminale : troisième épreuve**
- **Durée : 2 heures**
- **1re partie : réponse à une question problématisée**
- Il s'agit d'une réponse rédigée et construite. Le candidat doit montrer qu'il a acquis des capacités d'analyse, qu'il maîtrise des connaissances, sait les sélectionner et les organiser de manière à répondre à la problématique de la question.
- **2e partie : analyse de document(s) ou réalisation d'une production graphique**
- L'analyse de document(s) est accompagnée d'une consigne suggérant une problématique. Le ou les document(s), en histoire comme en géographie, comporte(nt) un titre et, si nécessaire, un nombre limité de notes explicatives.
- Lorsque la production graphique est un croquis, ce croquis est réalisé à partir d'un texte élaboré pour l'exercice qui présente une situation géographique. Un fond de carte est fourni.
- Le candidat fait preuve d'une plus grande autonomie pour identifier, organiser et hiérarchiser les éléments à représenter et construire la légende.
- Dans le cas d'une autre production graphique, les consignes et les données servant à l'élaboration de cette production sont fournies avec l'exercice.
- **Notation**
- **Chaque partie est notée sur 10. La note finale est la somme des notes attribuées à chaque partie.**

- **B. Voie technologique (toutes séries)**

- **Objectifs de l'évaluation**

- Les épreuves communes de contrôle continu ont pour objectif d'évaluer l'aptitude du candidat à :
 - - mobiliser des connaissances fondamentales ;
 - - exploiter, organiser et confronter des informations ;
 - - rédiger des réponses construites qui témoignent d'une maîtrise correcte de la langue et de capacités de réflexion en histoire et en géographie.

- **Structure et nature de l'évaluation**

- **Durée de chaque épreuve : 2 heures (et non plus 2h30!)**

- Chaque épreuve commune de contrôle continu se compose de deux parties : un ensemble de questions et une analyse de document(s).

- 1re partie : questions
- Cette partie est composée de questions qui évaluent la maîtrise des « questions obligatoires (A) » du programme en histoire et en géographie. Cette partie évalue la capacité des candidats à :
 - - caractériser un espace, une période, un événement, une situation ou un personnage ;
 - citer des acteurs ;
 - - justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments ;
 - - localiser et identifier des lieux et/ou des phénomènes sur une carte jointe au sujet ;
 - - proposer ou choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ;
 - - proposer ou choisir une définition pour une notion.
- 2e partie : analyse de document(s)
- Cette partie consiste en l'analyse d'un ou deux document(s) relatif(s) à chacun des deux « sujets d'étude au choix (B) » d'un thème du programme d'histoire ou de géographie. (un seul thème et non plus deux) Le candidat choisit un des deux exercices proposés. L'analyse de document(s) est conduite en répondant à des questions.
- L'analyse de document(s) permet au candidat de montrer qu'il comprend le sens général du (ou des deux) document(s), qu'il est capable de sélectionner les informations, de les hiérarchiser, de les expliciter et de prendre un recul critique en réponse à une interrogation en s'appuyant d'une part sur le contenu du (ou des) document(s) et, d'autre part, sur ses connaissances personnelles. Les réponses sont l'occasion d'évaluer la capacité de rédaction du candidat.
- La progressivité entre les épreuves de première et l'épreuve de terminale résulte du nombre et de la complexité des questions.
- Notation
- Chaque partie est notée sur 10. La note finale est la somme des notes attribuées à chaque partie.

Épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale - session 2021

- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques

- Épreuve écrite
- Durée : 2 heures
- Objectifs
- L'épreuve a pour objectif d'évaluer la maîtrise des connaissances du programme de l'enseignement de spécialité Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques pour la classe de première défini dans l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019. L'épreuve évalue les capacités de réflexion et d'analyse, l'aptitude à articuler différents apports disciplinaires et la qualité de l'expression écrite.
- Structure
- L'épreuve est une composition qui porte sur le programme de la classe de première.
- Elle évalue les capacités d'analyse, la maîtrise des connaissances et la capacité à les organiser, la capacité à rédiger ainsi que la maîtrise de différents langages. Le sujet de la composition porte sur l'un des axes ou sur l'objet de travail conclusif d'un thème.
- Notation
- L'épreuve est notée sur 20 points.
 - N.B: IL faut y ajouter le « Grand oral »!

- QUESTIONS?